

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008</p>
--

L'an deux mille huit, le 31 mars à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Vania BROUDIC , Louis AUGES, Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, André TILLY,
Marielle GUILLARD, Erwan RIVOALLAN, Yves MEUNIER, Laurence GELARD, Jean-
Claude KERGARAVAT, Yann DRESCHER, Michèle DABADIE, Anne LEVESQUE,
Marie-France GAULTIER, Raymonde HUE.

Absents excusés :

Jack ALBERIC, procuration à Erwan RIVOALLAN

Date des convocations : 21 mars 2008

Secrétaire de séance : Louis AUGES

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle F LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Délégations
- Indemnité du Maire et des Adjoints

La séance est ouverte, il est 19 h 35.

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette première véritable réunion du nouveau Conseil Municipal, le Maire remercie le public présent et fait part de son émotion à présider cette séance dans cette salle qu'il fréquente pourtant depuis de nombreuses années en tant qu'élu.

Il tient à donner quelques informations :

➤ Permanences des adjoints et du Maire

- Jean-Michel HUON	le mardi de 10 H à 12 H
- Michel LE HENAFF	le vendredi de 10 H à 12 H
- Anne GAUTIER	sur rendez-vous
- Marie Françoise RANNOU	le mercredi de 10H30 à 12 H
- Jean LE MERDY	le jeudi de 10H à 12 H
- Serge KERAMBRUN	le samedi de 10H30 à 12 H
- Le Maire	sur rendez-vous pour le moment

- Monsieur LE MERDY donne lecture d'un courrier adressé le 17 mars 2008 par le Préfet au Président de la Chambre de Commerce et d'industrie. Ce courrier demande au Président le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation de ferrailles sur le port de TREGUIER. Cette autorisation est nécessaire dès lors que la surface utilisée pour ce genre de dépôt dépasse les 50 M². Or Cette demande d'autorisation n'a pas été effectuée. Même si la CCI affiche une volonté d'encadrer ses activités plus strictement, le Préfet rappelle que cela ne peut se substituer à une mise en conformité avec la réglementation en matière d'environnement.

Monsieur LE MERDY précise donc à l'assemblée deux points :

- Le fonctionnement de cette installation est illégal depuis le 30 août 2007.
- Le Préfet réclame un dépôt de dossier avec une description des installations, une étude d'impact et de danger et une enquête publique est nécessaire sur les communes de TREDARZEC, PLOUGUIEL et TREGUIER.

Le Maire se réjouit de cette bonne nouvelle.

- Le Maire rappelle que lors des séances de Conseil Municipal des notes sont prises par des membres du personnel administratif ainsi que par la presse. Il demande aux conseillers de se prononcer par vote quant à l'autorisation pour ces dites personnes d'enregistrer sur magnétophone les débats pour une retranscription la plus fiable possible.

Cette proposition et mise aux voix concernant le personnel. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

Cette proposition est mise aux voix pour les journalistes. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

I-Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet de règlement de Conseil Municipal pratiquement semblable à celui présenté par l'ancien Maire, Patrick TOULARASTEL, qui avait lui-même repris celui du Maire précédent, Monsieur Bernard COHAN. Il ajoute qu'un règlement intérieur n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais il s'agit ici de proposer un modus vivendi. La proposition est dictée par un souci de faciliter le travail d'avant délibération pour tout le monde.

- L'ordre du jour sera transmis à tous les conseillers municipaux une semaine avant la date retenue pour la réunion du Conseil Municipal. Tous les dossiers établis seront mis à l'ordre du jour et consultables en Mairie.
- Le principe des questions diverses ne sera pas systématique. Toutefois, tout conseiller municipal, et c'est sa mission, pourra s'exprimer. Les questions diverses émanant des conseillers seront enregistrées et réponse y sera donnée lors de la séance suivante ou le jour même si possible.
- Les réunions du Conseil auront lieu, le plus souvent possible, le lundi soir à 19 H30.

Ce projet de règlement de Conseil Municipal est soumis à l'approbation des conseillers. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

II- Délégations

Le Maire demande aux conseillers de procéder par vote à bulletin secret des délégués titulaires et suppléants de différentes instances. Avant chaque vote, il énonce les différents candidats proposés qui sont obligatoirement des élus et demande si quelqu'un d'autre veut se présenter.

1. Communauté de communes des trois rivières

5 Titulaires proposés :	SOHIER Michel	23 voix
	HUON Jean-Michel	22 voix
	LE MERDY Jean	22 voix
	AUGES Louis	23 voix
	THOMAS Jacky	23 voix
5 Suppléants proposés :	GUILLARD Marielle	23 voix
	KERGARAVAT Jean-Claude	23 voix
	LEVESQUE Anne	23 voix
	MEUNIER Yves	23 voix
	RIVOALLAN Erwan	23 voix

Les 5 candidats titulaires et les 5 candidats suppléants sont donc retenus.

2. Syndicat d'eau et d'assainissement de Kernevec

Le Maire indique que 5 titulaires sont désignés parmi les élus de TREGUIER et 5 autres à MINIHY-TREGUIER.

5 Titulaires proposés :	LE HENAFF Michel	22 voix
	DRESCHER Yann	23 voix
	GAULTIER Marie-France	23 voix
	KERGARAVAT Jean-Claude	23 voix
	MEUNIER Yves	23 voix

Les 5 candidats titulaires sont donc retenus.

3. Syndicat intercommunal de voirie et d'aménagement public du Trégor (ancien syndicat de voirie)

2 titulaires proposés :	DRESCHER Yann	23 voix
	KERGARAVAT Jean-Claude	23 voix

2 suppléants proposés :	LEVESQUE Anne	23 voix
	TILLY André	23 voix

Les 2 candidats titulaires et les 2 candidats suppléants sont donc retenus.

4. Caisse des écoles

Président proposé (Maire ou adjoint délégué)	RANNOU Marie-Françoise	23 voix
--	------------------------	---------

3 Délégués proposés	GAULTIER Marie-France	23 voix
	GELARD Laurence	23 voix
	GUILLARD Marielle	23 voix

Le Président et les 3 délégués proposés sont donc retenus.

5. Syndicat intercommunal à vocation multiple du pays de TREGUIER

6 délégués titulaires proposés :	KERAMBRUN Serge	22 voix
	ALBERIC Jack	23 voix
	AUGES Louis	23 voix
	MEUNIER Yves	23 voix
	RIVOALLAN Erwan	23 voix
	TILLY André	23 voix

Les 6 délégués titulaires proposés sont donc retenus.

6. Conseil d'Administration du Lycée SAVINA

3 titulaires proposés :	BROUDIC Vania	23 voix
	GAULTIER Marie-France	23 voix
	GUILLARD Marielle	23 voix

3 suppléants proposés :	DABADIE Michèle	23 voix
	GELARD Laurence	23 voix
	LEVESQUE Anne	23 voix

Les 3 candidats titulaires et les 3 candidats suppléants sont donc retenus.

7. Centre communal d'action sociale (C.C.A.S)

Président :	SOHIER Michel	23 voix
--------------------	---------------	---------

3 délégués proposés :	RANNOU Marie-France	22 voix
	BROUDIC Vania	23 voix
	GUILLARD Marielle	22 voix

Le Président proposé et les 3 délégués candidats sont retenus.

8. Conseil d'Administration de l'Hôpital

Président :	SOHIER Michel	23 voix
--------------------	---------------	---------

3 délégués proposés :	HUON Jean-Michel	22 voix
	ALBERIC Jack	23 voix
	TILLY André	23 voix

Le Président proposé et les 3 délégués candidats sont retenus.

9. Commission d'appel d'offres

Président proposé :	SOHIER Michel	23 voix
----------------------------	---------------	---------

3 délégués titulaires proposés :	HUON Jean-Michel	21 voix
	GAUTIER Anne	21 voix
	MEUNIER Yves	23 voix

3 délégués suppléants proposés :	LE HENAFF Michel	23 voix
	DRESCHER Yann	23 voix
	RIVOALLAN Erwan	23 voix

Le Président proposé , les 3 délégués titulaires proposés et les 3 délégués suppléants proposés sont retenus.

10. Comité national d'action sociale (C.N.A.S)

1 délégué collègue élu proposé : RANNOU Marie-Françoise 23 voix

Le délégué proposé est retenu.

11. Conseil portuaire

2 titulaires proposés :

- représentant de la commune siège du port :	SOHIER Michel	23 voix
- Représentant de la ville au titre de la concession plaisance :	LE MERDY Jean	22 voix

2 suppléants proposés :

-Représentant de la commune siège du port :	ALBERIC Jack	23 voix
- Représentant de la ville au titre de la concession plaisance :	GAULTIER Marie-France	23 voix

Les 2 délégués titulaires et les délégués suppléants proposés sont retenus.

12. Commission locale du secteur sauvegardé

9 Titulaires proposés :

SOHIER Michel	22 voix
GAUTIER Anne	23 voix
LE MERDY Jean	22 voix
DRESCHER Yann	23 voix
GAULTIER Marie-France	23 voix
GELARD Laurence	23 voix
LE BELLEC Henri	23 voix
MEUNIER Yves	23 voix
TILLY André	23 voix

Les 9 titulaires proposés sont retenus.

13. NATURA 2000

1 délégué proposé : Jean LE MERDY 22 voix et 1 nul

Le délégué proposé est retenu.

14. Syndicat d'électrification

1 délégué titulaire proposé : LE HENAFF Michel 22 voix

1 délégué suppléant proposé : RIVOALLAN Erwan 23 voix

Le délégué titulaire et le délégué suppléant proposés sont retenus.

15. VIGIPOL

1 délégué titulaire proposé : THOMAS Jaques 22 voix et 1 nul

Le délégué titulaire proposé est retenu.

16. Pays touristique Trégor Goelo

1 délégué titulaire proposé : GAUTIER Anne 23 voix

1 délégué suppléant proposé : AUGES Louis 22 voix

Le délégué titulaire proposé et le délégué suppléant proposé sont retenus.

17. Petites cités de caractère

Deux délégués mais aussi deux suppléants (un élu et une personne qualifiée) sont à proposer. Seules les candidatures de Louis AUGES et Anne GAUTIER avaient été prévues. Le choix de ces délégués interviendra donc lors d'une autre séance.

18. Comité cantonal d'entraide

1 délégué proposé : RANNOU Marie-Françoise 21 voix et 2 nuls

Le délégué proposé est retenu.

19. SIVU de l'école de musique

4 délégués titulaires proposés :	HUON Jean-Michel	22 voix
	AUGES Louis	23 voix
	BROUDIC Vania	23 voix
	THOMAS Jacky	23 voix

Les 4 délégués titulaires proposés sont retenus.

20. Mission locale

1 délégué titulaire proposé :	GELARD Laurence	21 voix
1 délégué suppléant proposé :	GUILLARD Marielle	20 voix

2 votes nuls.

Les délégués proposés sont retenus.

21. Conseil municipal des jeunes

1 adjoint proposé :	KERAMBRUN Serge	23 voix
3 élus proposés :	BROUDIC Vania	22 voix
	GELARD Laurence	23 voix
	RIVOALLAN Erwan	23 voix

L'adjoint proposé et les 3 élus proposés sont retenus.

III- Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Maire explique que ces indemnités sont calculées par rapport à un indice et en fonction de la population. Il faut donc tenir compte des 2947 habitants mais aussi de deux autres éléments : la commune est classée station touristique depuis 1923 et est aussi chef lieu de canton.

Proposition de l'indemnité du Maire :

Le Maire propose l'indemnité maximale, représentant 43 % de l'indice de référence 1015. Cette indemnité est majorée de 50 % du fait que Tréguier est classée station touristique avec moins de 5000 habitants et s'ajoute la majoration de 15 % relative au chef lieu de canton.

Il énonce donc par souci de transparence le montant de l'indemnité : **2 641, 22 € Brut.**

Cette indemnité est sensiblement la même que celle attribuée au Maire lors du mandat précédent.

Proposition des indemnités des adjoints :

Le Maire propose l'indemnité maximale, représentant 16.5 % de l'indice 1015. Avec la majoration de 50 % pour classement en station touristique et celle de 15 % pour chef lieu de canton, l'indemnité s'élèverait à **1018.56 € Brut**.

Cette indemnité est sensiblement revalorisée en application d'un texte de loi de 2002. En contrepartie, une disponibilité maximale et un travail approfondi sur les dossiers relevant de la compétence de chacun ainsi qu'une présentation en séance du Conseil Municipal sont vivement souhaités. Si une carence s'avérait tant en disponibilité que sur le travail, un conseiller délégué serait désigné et rémunéré par l'adjoint référent. Ce cas pourrait se présenter aussi si certains adjoints se voyaient attribuer d'autres fonctions dans d'autres instances.

Le Maire met au vote ces propositions. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé, il est 22 H 10.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,